

## Les consignes officielles de la PSC contre le cambriolage



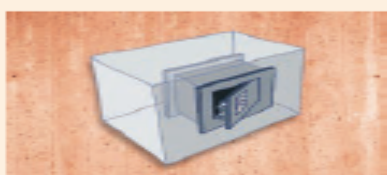
### 1. Fermez la porte !

Fermez toujours les portes à clé.



### 2. Fermez les fenêtres !

Verrouillez les fenêtres, et les portes des balcons et des terrasses. N'oubliez pas qu'une fenêtre basculée est une fenêtre ouverte.



### 3. Mettez vos valeurs en lieu sûr !

Dans un coffre chez vous, par exemple, ou à la banque.



### 4. Ouvrez l'œil !

Dans votre quartier, votre voisinage, votre maison, vous repérez une personne inconnue qui se comporte étrangement ? Vous remarquez un véhicule inconnu stationné le long d'un trottoir ou qui parcourt votre quartier ? Vous entendez des bruits qui pourraient provenir d'un cambriolage (bris de fenêtre, éclats de bois, forages, coups de marteau) ! Informez-en immédiatement la police au numéro 117 – nuit et jour !



### 5. Allumez la lumière !

Laissez les lumières allumées, ou servez-vous d'une minuterie.



### 6. Branchez l'alarme !

Les systèmes d'alarme peuvent être un complément efficace à la protection mécanique contre les cambriolages. Faites-vous conseiller par des experts.



### 7. Faites appel aux experts !

Faites-vous conseiller gratuitement par les services de prévention de la police, qui vous expliqueront comment limiter les risques avec des moyens simples.

Informations, conseils et recommandations pour un habitat sûr sous [www.unis-contre-le-cambriolage.ch](http://www.unis-contre-le-cambriolage.ch) ou au poste de police le plus proche.